



**RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
LE MERCREDI 25 NOVEMBRE  
MAIL**

**PROCÈS-VERBAL**

**1.0 Procédures**

- 1.1 Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée
- 1.2 Ouverture de la réunion
- 1.3 Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
- 1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

**2.0 Modifications au calendrier scolaire**

- 2.1 État de la situation
- 2.2 Conséquences
- 2.3 Période de questions

**3.0 Affaires nouvelles**

**4.0 Levée de l'assemblée**

## 1.0 Procédures

### 1.1 Présidence d'office ou nomination d'un(e) président(e) d'assemblée

***Maggy Berthelot propose Suzanne Gagnon comme présidente d'assemblée.  
Mélissa Couture appuie la proposition.***

### 1.2 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

***Maggy Berthelot propose l'ouverture de l'assemblée à 15 h 06.  
Marilyn Montminy appuie la proposition.***

### 0.3 Secrétaire d'office ou nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

***Simon Vermette est secrétaire d'assemblée d'office.***

### 0.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est lu aux membres de l'assemblée.

***Marie-Pier Bégin propose l'adoption de l'ordre du jour.  
Pier-Ann Bélanger appuie la proposition.***

### 0.5 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

***Anna Happe-Turcotte propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2016.  
Mélissa Couture appuie la proposition.***

## 2.0 Modification du calendrier scolaire de la session automne 2015

### 2.1 État de la situation

- Le calendrier proposé aujourd'hui n'est pas officiel, ce n'est qu'un projet de calendrier. Le sondage par Omnivox ne visait qu'à connaître votre opinion.
- À la suite des journées de cours manquées à cause des grèves, la direction se voit dans l'obligation de reprendre les journées perdues car, selon la loi, la session doit compter 82 jours. Par contre, les après-midis manqués à cause de l'activité d'accueil et de l'alerte à la bombe ne seront pas repris.
- Des rumeurs circulent à l'effet que d'autres journées de grève pourraient avoir lieu les 9, 10 et 11 décembre.
- Nous avons eu confirmation par le directeur des études qu'il n'y aura pas de cours les 28 et 29 décembre

### 2.2 Conséquences

Advenant le cas où nous aurions encore des journées de grève, la direction n'aura d'autre choix que de nous faire terminer en janvier. D'un point de vue pédagogique, ce n'est pas l'idéal car le délai entre la fin des cours et la période d'examens est beaucoup trop long.

### 2.3 Période de questions

Les éclaircissements suivants ont été apportés à la suite des questions des étudiants.

- Au départ, le Cégep Garneau avait pris la décision de ne pas reprendre les journées perdues mais le ministère de l'éducation ne leur a pas laissé le choix de respecter les 82 jours obligatoires par session.
- Certains cégeps ont décidé de reprendre des cours en soirée et/ou les fins de semaine.
- Les étudiants qui ont des voyages planifiés pourront sans doute prendre une entente avec leurs professeurs.
- La loi prévoit 82 jours par session et ni les étudiants, ni la direction ne peuvent y déroger.
- Utiliser la rétroaction est légale mais non éthique.
- Si nous avons une journée de tempête, le comité du calendrier devra se réunir à nouveau et envisager une autre solution.

### 3.0 Affaires nouvelles

Aucune discussion.

### 4.0 Levée de la réunion

***Pier-Anne Bélanger propose la levée de la réunion à 15 h 47.***

***Marie-Pierre Bégin appuie la proposition.***

Président(e) d'assemblée

Secrétaire d'assemblée